

L'application « Guichet des Pouvoirs locaux »

Les pouvoirs locaux sont en constante interaction avec le SPW. À l'heure d'internet, la voie électronique peut paraître une évidence. Pourtant les multiples démarches et échanges quotidiens transitent souvent par dossier papier.

Depuis de nombreuses années, l'Administration wallonne s'inscrit dans un processus de dématérialisation visant à simplifier les procédures et à optimiser les services aux usagers. Cette tendance se matérialise notamment par l'utilisation de plus en plus prégnante d'outils numériques.

La dématérialisation n'étant pas une fin en soi mais un outil conférant aux usagers davantage de facilités dans la réalisation de tâches administratives, la généralisation de l'« e-administration » à tous les pouvoirs locaux est pour le Gouvernement et l'administration un objectif fondamental.

Depuis le 1^{er} août 2019, les villes et communes de Wallonie ont pu découvrir le nouveau « **Guichet des pouvoirs locaux** » avec son nouveau système d'authentification. Depuis lors, la majorité des formulaires présents dans eTutelle ont été migrés vers ce guichet (sauf en matière de finances).

En janvier 2020, les intercommunales, les régies et les provinces ont pu bénéficier elles aussi de cette plateforme. Et, finalement, avant la fin de l'année 2020, ce sera au tour des CPAS et des associations chapitre XII d'entrer dans l'aventure.

Le Guichet permet aux villes et communes de transmettre leurs dossiers soumis à la tutelle du Gouvernement wallon, leurs dossiers de marchés publics subsidiés (FRIC, PDU, Infrasports), mais également des appels à projets.

En juin 2020, le SPW a consacré le « Guichet des pouvoirs locaux » comme canal de communication unique entre les pouvoirs locaux et le SPW.

Durant les prochains mois, un travail collaboratif de fond entre les différents services du SPW visera à rassembler, sur le Guichet, tous les formulaires existants (de manière dématérialisée sur d'autres plateformes) à disposition des pouvoirs locaux. De nouvelles matières sont également en cours de dématérialisation.

Concrètement, quels sont les avantages ?

- Sécurisation des accès à l'application
- Centralisation des droits d'accès à diverses applications du SPW (ex. Registre)
- Prise en considération des agents actifs au sein de plusieurs pouvoirs locaux à travers la création d'un compte unique mais de profils multiples
- Gestion autonome des rôles et accès des utilisateurs de votre pouvoir local
- Granularité des droits d'accès et des rôles des utilisateurs selon une hiérarchie en matières et/ou catégories
- Centralisation des dossiers dans un espace sécurisé
- Mise à disposition d'un outil de gestion de la transmission des dossiers vers le SPW
- Mise en conformité vis-à-vis de la protection des données à caractère personnel
- Traçabilité des dossiers.

Le Guichet des pouvoirs locaux (GPL) est accessible au départ d'Internet :
<https://guichet.pouvoirslocaux.wallonie.be/home.html>.

Il ne nécessite aucune installation logicielle ni matériel spécifique. Il a été pensé pour préserver l'autonomie organisationnelle de chaque pouvoir local, qui répartira lui-même les rôles des différents agents qui utiliseront le Guichet par le biais d'un agent disposant du rôle de Gestionnaire local de sécurité (GLS).

Ce nouvel outil évolutif est géré au sein de la Direction de la Prospective et du Développement du SPW Intérieur, par la même équipe qui a porté les projets eTutelle et Guichet unique des marchés publics subsidiés.

Afin d'aider au mieux les utilisateurs, un *helpdesk* est accessible par téléphone au **081.32.36.45** ou par mail via guichetunique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be.

Sur le site lui-même, sont également disponibles dans la rubrique FAQ :

- des vidéos didactiques : <https://guichet.pouvoirslocaux.wallonie.be/home/faq/pack-de-demarrage/videos-didactiques.html>
- le tableau de migration des formalités eTutelle vers le GPL : <https://guichet.pouvoirslocaux.wallonie.be/home/faq/pack-de-demarrage/planning-de-migration-des-formulaires.html>.